

## PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 18 février 1970.

(4)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs Hays (*président suppléant*), Blois, Cameron, Fergusson, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Inman, Macdonald (*Cap-Breton*), Robichaud et Yuzyk.

*Aussi présent:* M. E. Russell Hopkins, secrétaire-légiste et conseiller parlementaire.

Le Comité reprend l'étude du bill n° S-14, "Loi concernant la vente et l'importation de certains dispositifs émettant des radiations".

Le témoin suivant est entendu:

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL:

M. J. D. McCarthy,  
Directeur du contentieux.

Sur motion dûment présentée, il est *décidé* que rapport soit fait du bill avec les amendements ci-après:

1. *Page 2:* Retrancher l'alinéa g) de l'article 2 et y substituer ce qui suit:

"g) "radiation" signifie de l'énergie sous la forme

(i) d'ondes électromagnétiques dont les fréquences sont supérieures à dix mégacycles par seconde, et

(ii) d'ondes ultrasonores dont les fréquences sont supérieures à dix kilocycles par seconde;"

2. *Page 2, ligne 6:* Immédiatement après le mot "destiné", insérer le mot "principalement".

3. *Page 2:* Retrancher l'article 3 et y substituer ce qui suit:

"3. La présente loi ne s'applique pas à un dispositif émettant des radiations qui est essentiellement destiné à la production de l'énergie atomique au sens où l'entend la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique."

A 11 h 20 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,  
Patrick-J. Savoie.